



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 décembre 2021 DELIBERATION

Rapporteure : Mme Anne SAOUTER

Secrétaire de séance : Madame Marie-Lyse BISTUÉ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 26

Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, M. Raymond VILLALBA,
Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine
SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Dominique QUÉHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Céline BODET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESENY donne pouvoir à M. André LABARTHE
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etait absent :

- M. Jean-Luc MARLE

11 - CREATION D'UNE RESIDENCE SOCIALE A DESTINATION DES JEUNES – PLACE DES CORDELIERS

L'Office64 de l'Habitat et la Commune d'Oloron Sainte-Marie se sont rapprochés en vue de réaliser une résidence sociale à destination des jeunes en partenariat avec l'Association « France Horizon ».

Il est proposé de céder à l'Office64 de l'Habitat à hauteur de 10 000€ HT la parcelle bâtie AO 528 d'environ 355 m² située place des cordeliers, anciennement dénommée « Maison Marie-Elizabeth).

Il est proposé la réhabilitation de l'immeuble en 5 logements (4 T1 bis d'environ 24 m² et 1 T3 de 65 m²), qui seront propriété de l'Office64 mais mis en location par l'Association « France Horizon » pour loger des jeunes en manque d'insertion sociale et professionnelle. Une Convention de Gestion spécifique aux résidences sociales sera établie entre ces deux organismes en vue de la réalisation de ce projet.

Il est demandé une participation financière de la Commune à hauteur de 3 % du projet conditionnant l'obtention des subventions du Département. Cette participation s'élève à 19 486.91 € HT. Ce montant sera retranscrit dans une convention liant la Commune et l'Office64 de l'Habitat, qu'il conviendra d'autoriser Monsieur le Maire à signer.

Considérant le besoin pour la Commune de disposer d'une résidence sociale pour les jeunes en manque d'insertion sociale et professionnelle,

Considérant l'utilité sociale de ce projet,

Considérant que la Commune a depuis plus de 8 ans mis en vente le bien en question sans succès, que la Commune n'a pas les moyens de le réhabiliter,

Considérant que les conditions de cession permettent à la Commune de favoriser un projet de logement d'intérêt général qu'elle ne saurait sinon financer, réaliser et gérer elle-même,

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **ACCEPTE** de céder l'immeuble sis parcelle AO 528 au prix de 10 000 € HT à l'Office64 de l'Habitat,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Office64 de l'Habitat correspondant à la participation de la Commune à hauteur de 3 % du projet, soit 19 486.91 € HT.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 décembre 2021.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY



AFFICHE LE 23/12/2021

